

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le sept avril deux mille vingt-trois à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	31/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/04/2023

**OBJET :****Vente de matériel de cuisine****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Solène FOREST procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Evelyne COLONNA procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal RAPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap a mis en vente le 22 mars 2022 au plus offrant, le matériel de cuisine de l'ancienne cuisine centrale, à savoir, un lave batterie Miele, deux sauteuses Frima, deux fours Frima électrique et gaz, une armoire froide 600l inox, une armoire chaude à chariot, des portes va et vient coupe-feu, une cellule de refroidissement et groupe extérieur, trois lave-mains, deux armoires à couteaux.

La publicité a été diffusée sur le site "Le Bon Coin", sur les sites internet de la Ville de GAP et de l'agglomération et affichée aux Services Techniques, en mairie centre et ses annexes.

A l'expiration du délai imparti aux candidats pour la remise de leurs propositions, soit au 5 avril 2022, deux offres ont été réceptionnées :

- l'une présentée par GP Réfrigération pour un montant de 4 000,00 € TTC et pour une partie seulement du matériel,
- l'autre présentée par la SAS Occasouneuf pour un montant de 10 500,00 € TTC, pour l'ensemble du matériel.

La proposition qui a été retenue est celle de la SAS Occasouneuf, d'un montant de dix mille cinq cent euros.

Lors d'une inspection technique du matériel, effectuée le 21 décembre 2022, il a été constaté que le matériel était incomplet. La SAS Occasouneuf a ainsi formalisé une nouvelle proposition financière pour deux sauteuses Frima, deux fours Frima (dont un chariot manquant), un lave ustensile Meiko, une plaque de deux feux électriques Rosinox, pour 6 000,00 € le tout.

La présente délibération annule et remplace la délibération N°2022\_12\_02\_44.

#### Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 21 et 27 mars 2023 de :

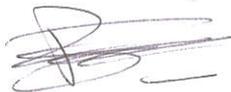
Article 1 : céder les bien mobiliers moyennant le prix de 6 000,00 €,

Article 2 : signer les actes correspondant qui seront rédigés en la forme administrative.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

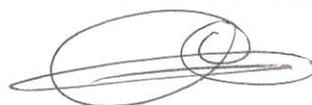
- POUR : 41

Le Conseiller Municipal Délégué



Alain BLANC

Le Secrétaire de Séance



Chantal RAPIN

Transmis en Préfecture le : 21 AVR. 2023

Affiché ou publié le : 21 AVR. 2023